

DEL/2023/PO/122
RECENSEMENT POPULATION
RÉMUNÉRATION AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à compter de 2004, une nouvelle méthode de recensement de la population a été mise en œuvre. Au comptage ponctuel, organisé tous les sept à neuf ans de façon exhaustive, s'est substitué une collecte annualisée. Le recensement reste sous la responsabilité de l'Etat. La réalisation des enquêtes repose sur un partenariat étroit entre la commune et l'INSEE.

Conformément au décret n°2003-561 du 23 Juin 2003 qui fixe l'année de recensement pour chaque commune, une collecte se déroulera pour 2024 du 18 Janvier au 24 Février 2024 inclus.

Il y a lieu de fixer les sommes qui seront attribuées aux agents qui participeront à ce recensement.

AGENTS RECENSEURS

Bulletin individuel collecté dans la commune :	1.27 €
Feuille de logement collectée dans la commune :	0.66 €
Dossier d'immeuble collectif collecté dans la commune :	0.85 €
Par séance de formation :	20.00 €
Pour la tournée de reconnaissance :	20.00 €

COORDONNATEUR COMMUNAL
COORDOONNATEUR SUPPLÉANT

Opération de contrôle

Bulletin individuel vérifié	0.54 €
Feuille de logement vérifiée :	0.28 €
Dossier d'immeuble collectif collecté dans la commune :	0.28 €

Le versement d'une dotation forfaitaire de recensement sera effectué par l'INSEE à la ville.

Vu l'avis conforme de la Commission Culture, Animation et Vie Associative,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter la rémunération des agents recenseurs telle que précisée ci-dessus,
- D'inscrire les dépenses au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,



DGS



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le sept décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 novembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 15 décembre 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE,
Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD,
Kamel MAHTOUR, Sana EL AMRANI, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Pascal NYS ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Jérôme MEERSEMAN ayant donné procuration à Saïd LAOUADI
Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY